Étude : Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 8 avril 2021

Les parcours en éducation des Canadiens sont variés. Une nouvelle étude de Statistique Canada diffusée aujourd'hui porte sur ceux qui, après avoir terminé leur baccalauréat, s'inscrivent à un programme d'études collégiales et le terminent.

L'étude révèle que 8 % des étudiants qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège public au Canada entre 2010 et 2018 avaient précédemment obtenu un baccalauréat canadien. Pour plusieurs de ces nouveaux diplômés collégiaux, les domaines d'études du baccalauréat et du titre scolaire collégial étaient liés, ce qui laisse croire que le programme collégial pourrait avoir été suivi à des fins de perfectionnement professionnel. Pour d'autres, souvent des diplômés plus âgés, le fait que les domaines d'études du programme collégial et du baccalauréat étaient assez différents laissait supposer que le programme collégial avait été suivi dans le cadre d'un possible changement de carrière.

L'étude « Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales après l'obtention d'un baccalauréat » est fondée sur les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires et celles du Recensement de la population de 2016, et permet d'examiner les caractéristiques et les résultats des récents diplômés collégiaux ayant préalablement obtenu un baccalauréat.

L'exploitation de ces sources de données permet d'examiner de façon plus détaillée qu'auparavant les parcours en éducation au Canada, comme terminer une formation collégiale après avoir obtenu un baccalauréat. Une meilleure compréhension de la prévalence et de la nature de ces parcours en éducation est nécessaire pour veiller au renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée au Canada.

Bien que cet article présente des résultats antérieurs à la pandémie de COVID-19, il fournit des renseignements importants qui permettent de mieux comprendre les parcours en éducation qui pourraient devenir plus courants dans le contexte actuel. Même s'il est trop tôt pour évaluer les changements structuraux et à plus long terme sur l'économie causés par la pandémie, le fait d'obtenir d'autres titres scolaires pourrait devenir une réalité pour un certain nombre de travailleurs, plus particulièrement ceux dont le secteur a été plus durement touché.

Environ 14 % des récents diplômés collégiaux avaient déjà obtenu un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures

Parmi les étudiants qui avaient obtenu un diplôme ou un certificat d'un collège public au Canada entre 2010 et 2018, 14 % avaient précédemment obtenu un baccalauréat, une maîtrise, un doctorat, un diplôme en médecine ou un certificat ou diplôme universitaire pour lequel être titulaire d'un baccalauréat était une condition d'admission préalable.

Plus précisément, 9 % avaient précédemment obtenu un titre scolaire à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien (8 % détenaient un baccalauréat, et 1 %, un titre supérieur au baccalauréat), et 5 % avaient obtenu un titre scolaire à un établissement d'enseignement postsecondaire étranger. Donc, 8 % des récents diplômés collégiaux détenaient déjà un baccalauréat canadien, et ce sont ces diplômés qui font l'objet de la présente étude.

La proportion des diplômés collégiaux qui avaient précédemment obtenu un baccalauréat variait selon la province; l'Ontario (12 %), la Colombie-Britannique (12 %) et la Nouvelle-Écosse (9 %) ont affiché les proportions les plus élevées, et le Québec (2 %) a affiché la proportion la plus faible.

Les différences provinciales peuvent s'expliquer en grande partie par les différences observées dans les systèmes d'éducation postsecondaire provinciaux. Par exemple, l'une des principales composantes du système postsecondaire du Québec est de suivre un programme général de deux ans au cégep menant à un diplôme

préuniversitaire. Les personnes qui s'inscrivent à ces programmes généraux préuniversitaires au cégep n'ont habituellement pas de baccalauréat. En revanche, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont de nombreux programmes de spécialisations post-diplôme. Il s'agit de programmes collégiaux pour lesquels les exigences d'admission sont propres au programme et qui vont au-delà d'un diplôme d'études secondaires, comme un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat dans un domaine connexe.

Les diplômés collégiaux qui détiennent déjà un baccalauréat sont moins susceptibles d'avoir suivi un programme de métiers ou de services de garde que les diplômés collégiaux qui n'ont pas de baccalauréat

Les domaines d'études collégiales les plus courants chez les récents diplômés collégiaux qui détenaient déjà un baccalauréat étaient le commerce, la gestion et l'administration publique (28 %); la santé et les domaines connexes (24 %); les sciences sociales et du comportement et le droit (18 %).

Les récents diplômés collégiaux qui détenaient déjà un baccalauréat dans ces domaines étaient plus susceptibles que ceux sans baccalauréat d'avoir étudié dans un domaine collégial précis, comme la gestion des ressources humaines et les services en ressources humaines (8 % par rapport à 1 %), les spécialisations d'infirmiers et d'infirmières autorisés (6 % par rapport à moins de 1 %) ou les relations publiques, la publicité et les communications appliquées (3 % par rapport à 1 %).

Par contre, les récents diplômés collégiaux qui détenaient déjà un baccalauréat étaient moins susceptibles d'avoir suivi un programme de métiers, d'aide en soins de santé, d'infirmiers ou d'infirmières auxiliaires autorisés, de gardien ou gardienne d'enfants ou de services de soutien administratifs au collège. Plus précisément, les hommes titulaires d'un diplôme collégial qui détenaient déjà un baccalauréat étaient près de trois fois moins susceptibles que ceux sans baccalauréat d'avoir suivi un programme de métiers (9 % par rapport à 25 %). Les femmes titulaires d'un diplôme collégial qui détenaient déjà un baccalauréat étaient quant à elles au moins deux fois moins susceptibles que celles sans baccalauréat d'avoir suivi un programme d'aide en soins de santé (1 % par rapport à 5 %), d'infirmiers ou d'infirmières auxiliaires autorisés (3 % par rapport à 7 %), de gardien ou gardienne d'enfants (4 % par rapport à 8 %) ou de services de soutien administratifs (2 % par rapport à 5 %).

Chez les récents diplômés collégiaux détenant déjà un baccalauréat, le domaine d'étude du titre scolaire collégial est souvent lié à celui du baccalauréat

Dans de nombreux cas, les programmes collégiaux suivis par les diplômés étant déjà titulaires d'un baccalauréat ne visaient pas à changer de carrière, mais plutôt à acquérir des compétences spécialisées et axées sur le marché du travail liées au domaine d'études du baccalauréat.

Par exemple, 78 % des récents diplômés collégiaux déjà titulaires d'un baccalauréat en santé ou dans des domaines connexes avaient étudié dans ce même domaine au collège, et 56 % de ceux titulaires d'un baccalauréat dans le domaine des affaires, de la gestion et de l'administration publique avaient étudié dans le même domaine au collège.

Par ailleurs, environ 76 % des récents diplômés collégiaux titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières pour les infirmiers et les infirmières autorisés avaient étudié dans une spécialisation d'infirmiers ou d'infirmières autorisés au collège (p. ex. soins intensifs et soins infirmiers néonatals). Étant donné que les baccalauréats en sciences infirmières sont associés à des salaires élevés et à un taux plus élevé d'appariement des emplois, les personnes qui s'y inscrivent ne sont généralement pas des étudiants qui doivent poursuivre des études supplémentaires pour trouver du travail dans leur domaine, mais plutôt des étudiants qui souhaitent améliorer leurs compétences. En fait, l'expérience de travail antérieure comme infirmier autorisé ou infirmière autorisée est une condition préalable à l'admission dans de nombreux programmes de spécialisation d'infirmiers et d'infirmières autorisés offerts au collège.

Parmi les récents titulaires d'un diplôme collégial détenant déjà un baccalauréat, les diplômés plus jeunes sont plus susceptibles de suivre des programmes d'études associés à leur baccalauréat

Parmi les récents diplômés collégiaux détenant déjà un baccalauréat, 81 % avaient moins de 35 ans, alors que 19 % avaient 35 ans ou plus. Les domaines d'études collégiales des deux groupes différaient de façon marquée.

En règle générale, les jeunes diplômés collégiaux étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés de suivre un éventail de programmes d'études liés à leur baccalauréat. Par exemple, ils étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés de suivre un programme d'études dans le domaine des sciences sociales et du comportement et du droit au collège, lequel était le domaine d'études le plus commun parmi les baccalauréats préalablement obtenus par les diplômés collégiaux.

En revanche, les diplômés plus âgés étaient plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'étudier dans des domaines semblables à ceux des diplômés collégiaux qui n'ont pas de baccalauréat (par exemple les programmes de métiers, les programmes d'aide en soins de santé et les programmes de services de soutien administratifs). Dans de nombreux cas, le choix de ces programmes pourrait avoir été motivé par un changement de carrière ou par un retour sur le marché du travail après une interruption d'emploi (par exemple à la suite d'une perte d'emploi ou pour prendre soin d'un enfant).

Note aux lecteurs

Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) est un fichier de données administratives qui permet d'enregistrer les inscriptions et les diplômes des collèges et universités publics au Canada. Il offre une couverture étendue de 2010 à 2018 et une couverture partielle avant 2010. Ces enregistrements peuvent être utilisés longitudinalement et combinés à d'autres sources de données par l'entremise de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016 échantillonne le quart de la population canadienne et fournit des données sur la scolarité des personnes de 15 ans et plus à la date du recensement. Dans cet article, on a recours à une intégration de données entre ces deux sources.

***Récents diplômés collégiaux :** Les personnes inscrites dans le SIEP comme ayant obtenu un titre scolaire d'un collège public canadien ne menant pas à l'obtention d'un grade entre 2010 et 2018, et qui n'ont pas de diplôme subséquent enregistré dans le SIEP pendant cette période (c.-à-d. que le diplôme d'études collégiales est leur plus récent diplôme obtenu).*

***Titre scolaire de niveau collégial :** Aux fins du présent document, les titres scolaires de niveau collégial sont définis comme des titres scolaires d'un collège public ne menant pas à l'obtention d'un grade, tels qu'ils sont consignés dans le SIEP. Ils comprennent à la fois les titres scolaires post-diplôme de niveau collégial et ceux de premier cycle ne menant pas à l'obtention d'un grade. Ils ne comprennent pas les baccalauréats obtenus dans un collège. Les personnes considérées comme détenant un titre scolaire de niveau collégial sont uniquement celles dont le plus récent titre obtenu inscrit dans le SIEP est un titre scolaire du niveau collégial.*

***Titre scolaire post-diplôme de niveau collégial :** Dans le présent document, les titres scolaires post-diplôme de niveau collégial sont définis comme des titres scolaires de niveau collégial pour lesquels il existe des exigences d'admission propres au programme, qui vont au-delà d'un diplôme d'études secondaires (p. ex. un titre scolaire postsecondaire antérieur). Cela comprend les titres scolaires collégiaux ne menant pas à l'obtention d'un grade des catégories suivantes du SIEP : programmes postérieurs à la formation, de formation professionnelle et technique; programmes postérieurs au baccalauréat, à l'exclusion des études supérieures; programmes d'études supérieures. La grande majorité des titres scolaires post-diplôme de niveau collégial entrent dans la catégorie des certificats postérieurs à la formation, de formation technique ou professionnelle.*

***Baccalauréat :** Les titulaires d'un baccalauréat sont ceux dont le baccalauréat est le plus haut certificat, diplôme ou grade, selon le Recensement de 2016, et dont le lieu d'études est le Canada.*

L'article intitulé « Obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial après l'obtention d'un baccalauréat » est maintenant disponible dans *Regards sur la société canadienne* (**75-006-X**).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (**STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca**), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (**STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca**).